

AIDE AUX PROGRAMMES DE PLANIFICATION FAMILIALE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp a annoncé que devant l'importance des problèmes économiques et sociaux que doivent affronter des pays en voie de développement par suite de l'augmentation rapide de leurs populations, le Canada est disposé, dans le cadre de sa coopération au développement international, à aider ces pays à élaborer ou mettre en oeuvre leurs politiques démographiques ou des programmes de planification familiale. Plusieurs pays sont de plus en plus conscients de l'incidence de leurs problèmes démographiques sur leur développement et ont déjà lancé de vastes programmes de planification familiale volontaire. Les Nations Unies et la Banque mondiale accordent également une haute priorité à l'appui des programmes de contrôle démographique.

Afin que le Canada puisse apporter une contribution appropriée à l'effort général qui se fait pour diminuer l'acuité des problèmes démographiques, l'Agence canadienne de développement international a été autorisée à mettre au point un programme d'assistance dans ce domaine. M. Sharp a indiqué que cette assistance pourrait, dans un cadre multilatéral, prendre la forme de contributions à des organisations intergouvernementales et de soutien de recherches sur ces problèmes, ou, dans un cadre bilatéral, répondre à des requêtes de pays en voie de développement pour obtenir telle ou telle aide spécifique que le Canada est en mesure de leur apporter en cette matière.

DON À L'OMS DE VACCIN ANTIVARIOLIQUE

Le Canada, dans le cadre d'un programme quadriennal, apportera une contribution bénévole annuelle de \$145,000 pour supporter la Campagne d'enraiment de la variole de l'Organisation mondiale de la santé.

L'Agence canadienne de développement international, à la suite d'une demande formelle de l'OMS au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, fournira l'argent nécessaire pour acheter jusqu'à 17,000 capsules par année du type spécifique de vaccin que l'on peut inoculer par la méthode moderne d'immunisation par injecteur à air comprimé maintenant utilisée dans plusieurs pays en voie de développement.

Ce type de vaccin sera fourni par les Laboratoires de recherches médicales Connaught de l'Université de Toronto, l'un des plus grands producteurs de ce vaccin et l'un des deux Centres internationaux de contrôle de la qualité des vaccins antivarioliques de l'OMS. Le vaccin sera transporté par avion vers les pays bénéficiaires.

Un grand pas, et qui devrait mener à la disparition totale de cette maladie, a été accompli depuis le lancement de la Campagne (de 10 ans d'enraiment de la variole) en 1967. En effet, le pourcentage mondial de personnes atteintes de cette maladie est tombé de presque 60 pour cent, et le nombre de pays où l'on rapporte ces cas est lui-même descendu de 43 à 29.

La contribution canadienne à cette campagne se fait de deux façons. D'abord, le Canada, en tant que pays membre, fournit cette année \$2,230,000 au budget annuel de l'OMS qui à son tour, soustraira presque trois millions de dollars du fonds total pour financer la campagne. Une bonne partie de la contribution canadienne servira à cette fin.

La contribution bénévole spéciale de \$145,000 par année, d'autre part, s'ajoute à l'apport canadien au budget annuel de l'OMS. Ces deux contributions font du Canada l'un des plus importants collaborateurs mondiaux à la Campagne d'enraiment de la variole.

L'ALBERTA AUGMENTE LES SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS

L'aide financière accordée aux étudiants albertains des niveaux secondaire et universitaire a été élargie grâce à des récentes modifications à la Loi provinciale sur l'assistance aux étudiants. Les changements concernent les couples, les élèves-infirmières, les élèves d'écoles secondaires et ceux qui suivent des cours d'été.

Ces règlements, de même que le Programme fédéral de prêts aux étudiants canadiens et la Loi provinciale sur les prêts garantis aux étudiants, sont administrés par le Conseil d'assistance aux étudiants du ministère de l'Éducation, à Edmonton. Le Conseil a établi un bureau à Calgary pour servir la partie méridionale de la province.

L'octroi d'aide se fonde sur le principe selon lequel il incombe aux parents et aux étudiants de faire un apport maximum dans la mesure des ressources dont ils disposent, selon des barèmes établis à ces fins. Lorsque cette exigence est satisfaite, les gouvernements provincial et fédéral peuvent ajouter le montant nécessaire aux ressources de la famille et de l'étudiant.

Les conditions d'aide aux étudiants, aux élèves des écoles techniques et professionnelles et aux élèves-infirmières sont les suivantes: prêt initial de \$200 aux célibataires ou de \$700 aux couples, et le solde calculé à raison d'une moitié en subvention et d'une moitié en prêt jusqu'à un montant maximum de \$800 en subvention aux étudiants, et de \$450 aux élèves des écoles techniques et professionnelles ou élèves-infirmières. Auparavant, ces dernières étaient limitées à une allocation de \$150.

Les prêts sont octroyés aux termes du Programme de prêts aux étudiants canadiens jusqu'à un montant maximum de \$1,000 et, en cas de besoin, ils